

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, Mardi 3 novembre 2020

### **COVID-19 EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES LES PROFESSIONNELS EN FORMATION SANITAIRES EN RENFORT**

L'ARS et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en concertation avec les directions des établissements de formation, ont décidé de suspendre les formations des professionnels infirmiers de blocs opératoires, infirmiers anesthésistes, cadre de santé et puéricultrices afin que ceux-ci puissent intervenir en renfort des structures d'hospitalisation et apporter leur soutien aux équipes soignantes.

**L'intensification de la circulation de la Covid-19 en région Auvergne-Rhône-Alpes impacte de façon majeure le système sanitaire de la région ; que ce soit les établissements de santé qui voient augmenter de manière importante les patients hospitalisés mais aussi les établissements médico-sociaux qui sont fortement mobilisés notamment lorsqu'ils font face à des clusters. Tout ceci ayant pour conséquence un besoin de ressources humaines qui s'accroît.**

L'ensemble des viviers de renforts possibles de personnels sont mobilisés, dont la réserve sanitaire, mais les établissements sanitaires et les établissements médico-sociaux se retrouvent en tension pour répondre à l'accroissement des besoins.

Dans ce contexte sanitaire exceptionnel, l'ARS et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont décidé de suspendre les formations d'infirmiers de blocs opératoires, infirmiers anesthésistes, cadre de santé et puéricultrices pour une période de deux mois [du 2 novembre au 31 décembre] afin que les professionnels actuellement en formation puissent venir renforcer les équipes soignantes.

Les professionnels en formation d'infirmiers de blocs opératoires, infirmiers anesthésistes, cadre de santé et puéricultrices sont des professionnels de santé qui, dans le cadre de la formation continue, suivent une formation pouvant aller de 10 mois à 2 ans, pour se spécialiser.

La suspension temporaire de la formation des professionnels salariés permettra leur réintégration dans leur établissement d'origine ou leur mise à disposition dans d'autres établissements en fonction des besoins sur le territoire.

Cette décision a été prise en concertation avec les responsables des structures de formation. Il a été convenu que cette suspension de la formation ne pénalisera aucunement l'obtention de diplôme ; les calendriers de formation seront adaptés.

A l'échelle de la région, ce sont environ 300 professionnels qui pourront apporter leur soutien aux soignants dans les prochains jours.